

Réduisez votre vulnérabilité aux inondations !

*Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) vous propose la réalisation de diagnostics **gratuits** et **sans obligation de travaux**. Prenez rendez-vous !*

Le bassin versant de l'Armançon est soumis à des inondations par débordement de cours d'eau, par ruissellement pluvial et par remontées de nappes phréatiques. Afin de lutter contre les conséquences dommageables de ces inondations, le syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA) porte, à travers son programme d'actions de prévention des inondations (PAPi), une démarche visant à réduire la vulnérabilité aux inondations des personnes et des biens situés sur son territoire.

Cette démarche, gratuite, se traduit par la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et activités des particuliers et professionnels (entreprises de moins de 20 salariés) situés en zone inondable afin d'identifier leurs éventuels points de vulnérabilité et de proposer des mesures adaptées (travaux comme organisation). Ces diagnostics ouvrent droit à subvention des travaux préconisés par l'Etat *via* le fonds de prévention des risques naturels majeurs (« fonds Barnier »), jusqu'à **80%** des dépenses éligibles. Le SMBVA accompagne les bénéficiaires tout au long de la démarche.

Pour tout renseignement et pour prendre rendez-vous, contactez le SMBVA :

Chargé(e) de mission réduction de la vulnérabilité aux inondations

diag.inond@bassin-armancon.fr

07 48 13 83 35

Retrouvez une présentation de la démarche sur le site du SMBVA :

<https://www.bassin-armancon.fr/actions-du-smbva/inondations/>